

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

L'an deux mille vingt cinq, le quinze décembre, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Salle des fêtes - 3 Rue de la Barre - 71160 Digoïn, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 9 décembre 2025.

### **DÉLIBÉRATION N° DEL2025\_145 - FINANCES AUTORISATION DE PROGRAMME/CRÉDITS DE PAIEMENT - PLAN VÉLO**

Conformément à l'article L.2311-3 du Code général des collectivités territoriales, Les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

L'élaboration du plan vélo dont le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 872 367,60 € TTC sera réalisé sur plusieurs exercices.

Afin d'étaler la dépense correspondante et conformément à l'article L.2311-3 du Code général des collectivités territoriales, il est envisagé d'avoir recours à la procédure des AP/CP.

En conséquence, il est proposé une autorisation de programme pour un montant de 872 367,60 € TTC . Les crédits de paiement devront s'étaler sur deux ans, soit sur les exercices 2026 et 2027.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-31 et L.5211-1,

Considérant l'avis favorable de la commission finances administration générale,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 20 novembre 2025,

Considérant la consultation du Conseil des maires en date du 26 novembre 2025,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand  
Charolais, après en avoir délibéré :**

**A l'unanimité,**

**DÉCIDE**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

**- D'approuver le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :**

**Numéro et libellé de l'AP : 2605 – PLAN VELO**

**Montant global de l'AP : 872 367,60 € TTC**

**. CP 2026 : 450 000 € TTC**  
**. CP 2027 : 422 367,60 € TTC**

**Montant global des subvention de l'AP : 221 126,40 €**

**. CP 2026 : 221 126,40 €**  
**. CP 2027 : 0 €**

**- d'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

<b>Nombre de conseillers en exercice : 74</b>	<b>Secrétariat de séance assuré par : André COTTIN</b>
<b>Membres présents à la séance : 57</b>	<b>Votants : 62</b>

### **Délégués Communautaires Présents :**

Gérald GORDAT, Magali DUCROISET, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE, Louis ACCARY, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Michel ROSSAT, Annie BOISSARD, Gérard BODET, Jean-Marc JACOB, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Jacky COMTE, Roland GOYARD, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Thierry DESJOURS, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, ÉRIC NAGRAL, Marie-Agnès FORGEAT, Julien GAGLIARDI, Nicole GEORGES, Gérard LALLEMENT, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Aurore PERRIER, Edith TERRIER, Daniel MELIN, Lolita RODRIGUEZ, Dominique NUGUE, Bérénice PORTIER, Emmanuel REY, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY, Marie-France MAUNY, Marc DEROO, Patrice MAILLY, Jean-Claude MICHEL, Hervé BERNIGAUD, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER, Yves LABAUNE

### **Délégués ayant donné pouvoir :**

Catherine CLERGUÉ à André ACCARY, Cédric FRADET à Nicole GEORGES, Pascal RAMEAU à Bérénice PORTIER, Jean-Marc NESME à Gilles PERRETTE, Bernard PLET à Myriam PEJOUX

### **Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :**

Céline BIJON, Guillaume CHAUVEAU, Nathalie COQUELIN, Gérard DUCHET, Fabien GENET, Stéphane JOURNET, Nathalie LELIEVRE, Jean-Baptiste LEFORT, Esmel Bienin DAVID, André RIBOULIN, Patrick PAGÈS

Ont signé au registre les membres présents  
Fait et délibéré en séance, le 15 décembre 2025  
Pour extrait conforme

**Gérald GORDAT**  
**Président du Grand Charolais**